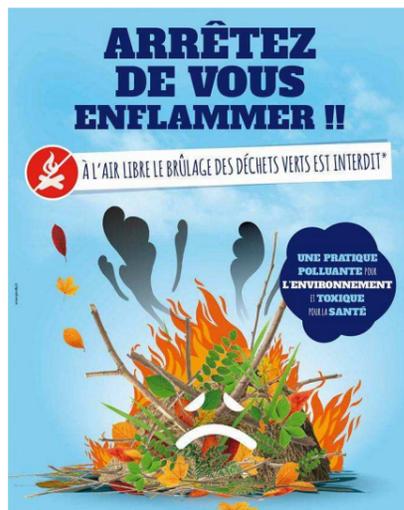


INTERDICTION DE FAIRE BRULER



Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible : de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps, de les déposer en déchetterie de manière gratuite

Il est interdit : de les brûler à l'air libre, de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Pourquoi cette interdiction ? Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 13 000 km avec une voiture à essence neuve. (Source ATMO AuRA- 2016)

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre **peut être punie d'une amende allant jusqu'à 450 €**. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Cette interdiction est valable au regard de l'arrêté préfectoral 20-00484 du 8 avril 2020, disponible en mairie.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

Comité d'Animation :

Compte tenu contexte sanitaire, la seule manifestation qui a eu lieu fut la randonnée pédestre du 6 septembre 2020. Elle a réuni 335 participants et 185 repas ont été servis en extérieur.

4 parcours étaient proposés : 8 -13-18-25 kms sur la commune de Sauviat et Domaize.

Ce jour-là, le temps fut idéal pour les marcheurs et nous sommes réjouis d'avoir eu autant de participants.

Pour cette année 2021, vues les conditions sanitaires, le Président et plusieurs membres du bureau ont décidé de le reconduire pour l'année en cours, sans assemblée générale, en sachant que la trésorerie est saine.

Projets de manifestations : Randonnée du 5 septembre maintenue et en prévoir peut-être une autre au printemps.

Maintien des buvettes des associations le jour du marché et d'autres manifestations seront proposées en fonction des conditions sanitaires en vigueur.

Bougeons ensemble :

2020 : aucune manifestation à cause du Covid.

2021 : L'objectif est de contacter les membres de l'association pour renouveler ses vœux. Ils sont informés que l'Assemblée Générale aura lieu dès que possible compte tenu de la situation sanitaire.

Le Bureau a été reconduit tel qu'il était composé auparavant.

L'atelier patchwork a été suspendu avec l'accord du bureau et de ses membres en espérant que cela s'améliore.

AGENDA

Dimanche 7 mars 2021 : l'association courpiéroise « les Gonz » propose de la tête de veau à emporter de 9h à 13h.

Menu : entrée, tête de veau / pommes de terre / dessert. Prix : 12 €

Réservation ouverte dès maintenant auprès de la boucherie Beaugard de Courpière. Tél. : 04.73.80.52.88

ETAT-CIVIL

Décès : Madame Josette, Marie FOUR, domiciliée à Issard, est décédée le 18 Novembre 2020.

Madame HECQUET Christine, Raymonde, domicilié à Bouchéras, est décédée le 26 novembre 2020.

Toutes nos condoléances aux familles.

Naissances : Lara, Ginette PEGHEON, fille de Tiphany PANDO et Alexandre PEGHEON (Suchéras), est née le 30 septembre 2020.

Hannah, Arielle MAZELLA Di CIARAMMA, fille de Camille BALSAN et Hervé MAZELLA Di CIARAMMA (Suchéras)

est née le 4 novembre 2020.

Toutes nos félicitations aux jeunes parents !

INFO SAUVIAT N°48

1er trimestre 2021



Horaires d'ouverture de la Mairie :
Mardi, Jeudi et Samedi matin : 9h00 - 12h00.
Port du masque obligatoire.
Site internet : www.sauviat.fr
Mme le Maire reçoit sur rendez-vous uniquement au 04.73.53.14.76

LE MOT DU MAIRE

Toute l'équipe municipale et les agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches nos meilleurs vœux pour cette année 2021.

Nous aimerions tous tourner définitivement la page sur l'année 2020, cependant rien n'indique que nous pourrions reprendre le rythme de vie « d'avant ». Je fais le souhait que nous ayons la force de nous adapter, et de faire preuve de résilience en 2021.

Nous avons la chance de vivre dans un pays, qui, bien que bousculé dans ses valeurs républicaines, questionné dans ses fondements démocratiques, résiste aux assauts de l'obscurantisme. Un pays en capacité à soutenir à bout de bras les structures économiques, de santé, culturelles, éducatives... afin d'estomper les effets directs et collatéraux de cette crise pandémique. Rien de parfait, il est vrai, mais qui pourrait prétendre à la perfection quand le virus frappe aveuglément. Notre responsabilité individuelle à agir face au risque sanitaire est également engagée afin de faire face aux mois compliqués qui nous attendent.

En 2020, l'équipe municipale et le CCAS ont œuvré afin de trouver des solutions concrètes qui concourent au maintien du lien social, de la solidarité et au soutien de l'activité économique (appels des personnes les plus isolées, fabrication de masques, marché de producteurs, distribution de colis à Noël...). Vous pouvez compter sur notre engagement en 2021.

Nous vous souhaitons une bonne santé et de garder espoir dans l'attente des jours meilleurs où nous pourrions de nouveau « faire société ensemble ».

Le Maire – Rachel BOURNIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Arbre de Noël 2020 :

Les membres du CCAS ont souhaité maintenir l'action portée aux enfants de moins de 10 ans dans la commune malgré le contexte. La distribution des cadeaux a eu lieu le samedi 5 décembre, dans le respect des gestes barrières. Aussi, 69 petits sauviatois ont reçu un cadeau, un sachet de friandises et un bon ciné (Rex Courpière) valable toute l'année. Le Clown Poil de Carotte et le Père Noël se sont adaptés aux circonstances. Ils ont reçu les enfants, un à un, sous le préau de la Mairie, pour un tour de magie et un échange, et une photo. Ce fût un grand plaisir pour tout le monde.

Bons d'achat 2020 : 26 collégiens ont reçu un bon d'achat pour leurs fournitures scolaires à retirer auprès du magasin Intermarché de Courpière.

Colis de Noël aux aînés : distribution le 12 Décembre 2020

Cette année encore, les membres du CCAS ont souhaité donner à nos aînés, l'occasion de savourer un menu de Noël. Si la convivialité habituelle n'a pas pu s'exprimer par une rencontre à la salle des fêtes, c'est sous forme d'un colis gourmand, que 80 de nos aînés ont pu déguster des produits sélectionnés chez des producteurs locaux : Fromage du Gaec la Bergeronnette, Vin des Caves de Sermentizon, Cosmétiques de la Savonnerie la Curieuse, de Terre Sensorielle, légumes transformés de Croque Jardin... distribué le samedi... Décembre ;

Le plat de résistance n'était pas en reste : Jérôme Beaugard avait patiemment et gracieusement cuisiné le traditionnel Chevreuil, offert par les Chasseurs. Mis en barquette, il aura certainement ravi les plus gourmands. Les aînés en maison de retraite ont également reçu un colis gourmand



Un grand merci aux membres du CCAS pour leur engagement à destination de enfants et de nos séniors.

PROCEDURE JUDICIAIRE



Raphaël MALLEVAL

DEA Droit Privé &
Sciences Criminelles

Avocat au barreau
de Lyon

Toque 1719

avocat.mallevall@sfr.fr

Adresse postale :
Cabinet d'Avocats
19 Place Tolozan
69001 LYON

tél. 04 37 45 42 44
fax 04 78 62 72 40

Membre d'une association de gestion
agréée et réglementée des honoraires
par chaque acte accepté

SIRET 819 845 845 00020
TVA FR 819 845 845

Lyon, le 20 Janvier 2021

Madame le Maire
Mairie de Sauviat
Le Bourg,
63120 SAUVIAT

N. Réf. : SAUVIAT c PERRIN
n° 201110.1

Chère Madame,

Je fais suite à mes différentes démarches auprès du Parquet de Clermont-Ferrand dans l'affaire pour laquelle votre Commune s'est constituée partie civile en sa qualité de victime des agissements de Monsieur Paul PERRIN.

Les faits ont été qualifiés par le Parquet de « **Soustraction de bien public par une personne chargée d'une fonction publique** » au visa de l'article 432-15 du Code pénal.

Comme je vous l'indiquais, ces agissements frauduleux étant passibles de « **10 ans d'emprisonnement et (...) une amende de 1 000 000 €** », ils ne pouvaient faire l'objet d'une composition pénale.

Dès lors, l'audience envisagée le 25 janvier est annulée.

Selon les services du Parquet avec qui je me suis entretenu de l'affaire, celle-ci est renvoyée pour de nouvelles investigations, et les parties (le prévenu, la ou les victimes) seront convoquées ultérieurement à une audience publique, dont la date n'est pas encore fixée.

Je ne manquerai pas bien sûr, de vous tenir étroitement informée des suites de ce dossier.

Je vous prie d'agréer Chère Madame, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations.

Raphaël MALLEVAL

Voilà plus d'un an, en Décembre 2019, vous étiez appelés à venir voter à des élections complémentaires, afin d'élire une nouvelle conseillère municipale, rendues obligatoires du fait de la démission de Monsieur Paul Perrin, Maire depuis 2014.

Cette démission faisait suite au dépôt de plainte de la Commune, auprès du Procureur de la République, au titre de soupçons d'utilisation douteuse des deniers publics.

Les éléments de l'enquête qui a suivi, assurée par la Brigade de Thiers, ont été présentés au Procureur.

Dans un souci de transparence, et afin d'éviter les rumeurs qui pourraient courir sur ce dossier, vous trouverez ci-joint le courrier que l'avocat Maître Mallevall, représentant de la commune, nous a fait parvenir récemment.

Vous y trouverez les éléments qui décrivent la procédure en cours. La composition pénale qui était prévue le 25 janvier est annulée. De nouvelles investigations doivent avoir lieu, et une audience publique sera convoquée à l'issue.



Le marché de producteurs et artisans s'est adapté aux horaires d'hiver. C'est donc de 16H30 à 18H30 que les sauviatois et habitants voisins ont été invités à venir faire leurs achats, et ce jusqu'en Janvier 2021. Depuis la mise en place du couvre feu à 18H dans notre Département. Aussi parce que la météo hivernale freine les déplacements, il a été décidé de suspendre le marché jusqu'au jeudi 8 Avril 2021.

Alors si vous n'avez pas encore fait connaissance avec les producteurs et artisans, nous vous invitons à noter la date ! Devenons davantage solidaires et acteurs par votre mode de consommation !

CONSIGNES DE TRI DE DECHETS

Lors du précédent bulletin, nous avons rappelé que les dépôts sauvages exposent ses auteurs à une contravention de 5ème classe tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal (jusqu'à 1 500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets).

Respecter les consignes de tri permettra d'assurer une correcte affectation des déchets à leur filières. Par exemple : si vous déposez des ordures ménagères dans les poubelles destinées aux papiers, sachez que cette benne de collecte sera considérée comme « souillées » et ne sera pas traitée. L'ensemble sera incinéré. Au global sur le secteur de l'intercommunalité, ce sont 1/3 des bennes qui font l'objet d'un mauvais tri par les particuliers.

Quelques exemples de « mauvaises pratiques » en photo. La municipalité compte sur vous pour respecter ou faire respect les consignes de tri et de collecte. Merci à personne qui a pris l'initiative d'afficher au village du Theilhol, un rappel de ces règles. Chaque geste compte !

GESTION DES STATIONS d'ASSAINISSEMENT



Publicité mensongère : Contrairement à ce que les industriels indiquent sur les paquets de certaines lingettes – « biodégradables » ou « peuvent être jetées à l'égoût » -, les lingettes doivent être jetées uniquement dans votre poubelle d'ordures ménagères. Car une fois dans les canalisations, **elles ne se décomposent pas** ! Elles s'agrègent les unes aux autres pour former des boules compactes qui vont bloquer les équipements d'assainissement (station, réseaux, sanitaires...) et parfois provoquer des déversements d'eaux usées dans la nature !

L'agent communal effectue 1 fois par semaine un contrôle de nos 3 stations, Suchéras, Cublas et le Bourg. Il doit, chaque semaine, retirer manuellement du dégrilleur les lingettes qui bloquent le flux des eaux usées avant leur arrivée dans la cuve. Depuis 10 ans, le volume de lingette a été multiplié par 4 : un sac de 100 litres est rempli chaque mois !

Hormis le caractère peu agréable de la manœuvre, ce sont les eaux de lessive, eaux des sanitaires, eau de vaisselle... , les eaux usées qui « passent par-dessus » les bouchons et s'écoulent dans la nature.

Par conséquent, afin que nos systèmes de traitement des eaux puissent continuer à bien faire leur travail **jetez tous vos lingettes avec les ordures ménagères** ! Ou optez pour une **solution ZERO DECHET** : les lingettes peuvent être facilement remplacées par une éponge, un textile absorbant ou une serpillière. Et ceux-là peuvent être jetés dans le tambour de votre lave-linge plutôt que dans le tourbillon de la chasse !

RECENSEMENT

Pour raison sanitaire, le recensement de la population prévue cette année a été repoussé à l'an prochain, en 2022.

Les enfants qui ont 16 ans dans l'année doivent se faire recenser auprès de la mairie avec le livret d'état civil et un justificatif de domicile.

Enfin, vous pouvez venir en mairie vous faire inscrire sur les listes électorales jusqu'à 15 jours avant la prochaine élection, accompagné du livret de famille et d'un justificatif de domicile. N'oubliez pas de vous faire rayer de la commune d'où vous venez.

ANIMATIONS – MARCHÉ DE PRODUCTEURS et ARTISANS

Marché Nocturne – Noel 2020 :

Le traditionnel marché de l'Association « Bougeons Ensemble » n'ayant pas pu avoir lieu en fin d'année, la Municipalité a fin le pari d'un marché de Noël, en nocturne, afin de donner une opportunité supplémentaire d'être « ensemble et solidaires »

Aussi, le jeudi 17 décembre, de 16H30 à 20H, une quinzaine de producteurs locaux proposaient leurs pains, fromages, chocolats, articles en cuir, en bois, cosmétiques, bières, plat cuisinés, spécialités portugaises... . Bien que le créneau ait été court, les chalandes sont venus nombreux, finaliser leurs achats de Noël. Les Associations sauviatoises qui avaient déjà animé les marchés d'été, proposaient vin chaud, huîtres et foie gras à la dégustation, un moment de convivialité très apprécié (dans le respect des règles sanitaires).



Le Marché en 2021

La volonté de la municipalité reste de convier des artisans et producteurs locaux, avec pour objectif de promouvoir l'approvisionnement en circuit court, et de contribuer au soutien de l'économie locale en guise de solidarité.